

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS295

présenté par
Mme Hobert, Mme Dubié et Mme Orliac

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et de l'aide sociale à l'hébergement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir la disposition prévue aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.